

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt cinq, le neuf décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	02/12/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	16/12/2025

OBJET :

Versement de fonds de concours aux Communes membres

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérald BORDIGA , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Gérald CHENAVIER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Béatrice CRUZ , M. Loïc BOIVIN

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Bernard LONG procuration à M. Frédéric LOUCHE, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à Mme Mélodie GAILLARD, M. Franck LAGIER procuration à M. Jean-Baptiste AILLAUD, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, M. Christian PAPUT procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, M. Olivier PAUCHON procuration à M. Jérôme MAZET, Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Françoise DUSSERRE procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB

Absent(s) :

Mme Sylvie LABBÉ, M. Benjamin CORTESE, M. Cédryc AUGUSTE, M. Alexandre MOUGIN, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Gérald BORDIGA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération du 11 février 2025, la Communauté d'agglomération Gap Tallard Durance a défini la répartition du fonds de concours 2025 par commune. Celui-ci permet aux communes membres de recevoir, selon des règles bien définies, le soutien financier de la Communauté d'agglomération pour la réalisation ou l'acquisition d'équipement ou pour des dépenses de fonctionnement contribuant au maintien en état normal d'utilisation d'un équipement, à hauteur maximum de 10 % du montant annuel alloué à chaque commune.

Les communes suivantes sollicitent aujourd'hui le versement de fonds de concours pour les projets suivants :

Section d'investissement :

JARJAYES			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Construction d'un abri extérieur à l'école	7 700.00 €	7 700.00 €	3 850.00 €
Isolation phonique bureau du Maire	3984.86€	3984.86€	1992.43€
Réfection clôture de l'école	6170€	6170€	3085€
Achat matériels service technique	5329.99€	5329.99€	2664.99€

LETTRET

La commune de Lettret demande la modification du dossier 2025 LETTRET 3 - Restructuration du pont des Génestiers - voté pour un montant de 4 250.05 €. Ci-dessous les montants modifiés

PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Restructuration du pont des Génestiers CEREMA : 50 000 € DETR : 30 000 €	106 970.69 €	26 970.69 €	5 576.55 €

VITROLLES

PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Travaux concernant la rénovation du réseau d'eau pluviale de la mairie CD 05 : 2 352.76 €	7 842.52 €	5 489.79 €	2 744.88 €
Travaux divers de réhabilitation du bâtiment de la mairie	10 483.32 €	10 483.32 €	5 119.65 €

TALLARD

La commune de Tallard demande la modification du dossier 2024 TALLARD 1 - Création d'une maison des associations. La commune n'a pas obtenu les aides financières prévues dans le plan de financement et souhaite suspendre les travaux complémentaires.

Montant des travaux initialement prévu à hauteur de 204 000 € HT pour le remplacer par 152 576.97 € HT
Le montant du fonds de concours voté le 26 juin 2024 pour 17 062.66 € n'est pas modifié.

LA FREISSINOUSE

PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Mise en place de caméras de surveillance	1 520.00 €	1 520.00 €	218.65 €

ESPARRON

PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Travaux de traitement UV de l'eau potable CD 05 : 12 837 € DETR : 12 837 €	42 790.00 €	17 116.00 €	7 285.24 €

NEFFES

PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS

Travaux de voirie CD 05 : 8 730 €	41 533.00 €	32 803.00 €	15 890.43 €
--------------------------------------	-------------	-------------	-------------

CLARET

PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Travaux de raccordement au réseau d'eau potable CD 04 : 54 000 € agence eau : 135 000€	270 000€	81 000 €	13 015.77 €

FOUILLOUSE

PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Travaux d'amélioration du bâtiment de l'ancienne école CD 05 : 2100 €	17 309.32€	15 209.32€	7159.96€

La SAULCE

PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Aménagements de sécurité voirie	14 521.51€	14 521.51€	7260.75€
Aménagement éclairage public sortie sud du villages (Avenue de Marseille) CD 05 : 563 €	8187.07€	7624.07€	3812.04€
Renforcement mur de soutènement rue de la Charreirasse CD 05 : 21 888 €	36 480€	14 592€	5769.53€

LARDIER VALENCA

PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Travaux eau potable et voirie communale CD 05 : 8730 €	39 240.23€	30 510.23€	13 738.81€

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BARCILLONNETTE

PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Matériel informatique bibliothéque	833.32€	833.32€	416.66€
Aménagement d'un terrain (maison des cantonniers)	12 303.40€	12 303.40€	6151.70€
Matériel de sécurité -réservoirs d'eau	4950€	4950€	1719.15€

CURBANS

PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Rénovation du court de tennis	55 210€	55 210€	10 286.12€

PELLEAUTIER

PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Travaux réfection murs intérieurs église et sacristie- Rénovation système chauffage	39 619.56€	39 619.56€	17 054.31€

Les crédits sont prévus au Budget Général de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance.

Décision :

Il est proposé sur avis favorable de la Commission Développement économique, Finances, Ressources humaines du 26 novembre 2025.

Article unique : d'approuver le versement des fonds de concours suivants :

Section d'investissement (chapitre 204) :

- 11 592.42 € à la commune de Jarjayes,
- 5 576.55 € à la commune de Lettret,

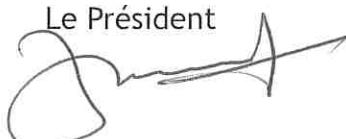
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

- 7 864.53 € à la commune de Vitrolles,
- 218.65 € à la commune de La Freissinouse,
- 7 285.24 € à la commune d'Esparron,
- 15 890.43 € à la commune de Neffes,
- 8 287.51 € à la commune de Barcillonnette,
- 13 738.81 € à la commune de Lardier Valenca,
- 16 842.32 € à la commune de La Saulce,
- 7 159.96 € à la commune de Fouillouse,
- 13 015.77 € à la commune de Claret,
- 10 286.12 € à la commune de Curbans,
- 17 054.31 € à la commune de Pelleautier.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 51

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance

Gérald BORDIGA

Transmis en Préfecture le :

11 DEC 2025

Affiché ou publié le :

11 DEC 2025

